

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 517

présenté par
M. Salles et M. Gomes

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition propose un modèle unique d'intégration ou de fusion de regroupements universitaires sur l'ensemble du territoire ce qui réduit considérablement la capacité des universités à une gestion souple, et notamment à la création de réseaux de coopération qui ne soient pas seulement liés à la proximité géographique.

Il est donc proposé de supprimer cet article.